

RESPECT – SANTÉ – NATURE

Association naturiste du CHM de Montalivet

Procès-verbal

Assemblée Générale Extraordinaire

Assemblée Générale de Respect – Santé - Nature

Jeudi 12 août 2021

Participant.e.s : Voir liste

Nos assemblées ont commencé à 10h pour l'A.G.E et 10h30 pour l'A.G ordinaire.

L'A.G.Extraordinaire portait sur

1/ un changement du siège

Le siège proposé est : 46, avenue de l'Europe, 33930 Vendays-Montalivet.

2/ donner plus de possibilités pour désigner le président

Dans l'article 11 nous avons inscrit ce qui était déjà la tradition de RSN, de changer la présidence de l'association au plus tard tous les 3 ans.

3/ renouveler le CA

Le débat s'est porté sur le renouvellement par tiers alors que l'ensemble des anciens membres du CA s'est représenté. Cette règle s'avère trop compliqué et risquerait d'entraver le fonctionnement de l'association, faute de candidats suffisants au CA .

Toutes les modifications ont été adoptées à l'unanimité.

L'A.G ordinaire a débuté par la lecture du bilan d'activités 2020/21. En effet RSN couvre ses AG sur l'année scolaire. Cela correspond mieux aux périodes des séjours des propriétaires et vacanciers.

Bilan d'Activité (*en annexe*).

Lecture et questions de l'assemblée

1) Question sur la zone de l'Office National des Forêts (ONF) : le chemin de sable à la limite de la zone ONF et de la zone communale n'est pas carrossable.

Réponse de RSN : un collectif s'est formé en 2018 pour représenter les usagers du CHM en zone ONF et notamment faire part de nombreuses revendications. Ainsi, l'une d'entre elles portait sur l'obligation de ranger les parcelles après la saison (*impérativement de novembre à janvier*) et confirmait que les propriétaires de Mobile-Homes résidant sur le terrain de l'ONF avaient le sentiment d'être moins bien traités que les autres.

De fait, RSN rappelle qu'un bail différent lie la zone ONF et la zone communale ..!

Par ailleurs, RSN revendique de nouveau que la SOCNAT se doit d'entretenir les chemins sur l'ensemble du CHM ... afin qu'ils restent praticables en permanence et ce, en favorisant l'utilisation de matériaux le plus naturels possibles.

2) Question sur les voiturette(s) pour l'accueil des clients extérieurs au CHM au bénéfice des restaurants.

Réponse de RSN : depuis 3 ans ces passages ne sont plus pratiqués. Lors de la réunion direction/associations de septembre prochain, nous reposerons la question.

- 3) Question sur le ramassage des ordures et déchets : Revoir la périodicité car les poubelles débordent. Si plus de ramassage, qu'advient-il de la taxe d'ordure ménagère ?

Réponse de RSN : Le SMICOTOM a décidé de ne plus entrer dans les centres de vacances/ camping/HDPL. En effet la commune a délégué au SMICOTOM le ramassage des ordures ménagères. Les 2 centres naturistes Euronat et CHM y ont été exemptés jusqu'à maintenant mais y seront soumis en 2022. La taxe d'ordure ménagère sera le sujet de la rentrée.

Bilan Financier (*en annexe*).

Après sa lecture, questions du public.

- 1) Question sur la fraude : D'où vient-elle ?

Réponse RSN : en 2019 un individu a commandé plusieurs billets de train par l'intermédiaire du compte de RSN. La trésorière de l'époque avait porté plainte à la police et demandé des explications au Crédit Mutuel. Ces différentes réclamations et enquête ont conduit au remboursement par la banque des sommes indûment prélevées. En 2020, même opération frauduleuse. À nouveau dépôt de plainte, et réclamation de la somme au Crédit Mutuel. Face à cette nouvelle affaire, la banque reste dubitative.

RSN saisit le médiateur bancaire mais reste sans réponse favorable à sa demande, constatant que ce dernier reste plus efficace en faveur de la clientèle particulière qu'associative.

En conclusion, le CA décida donc d'abandonner l'affaire, de fermer le compte au crédit mutuel et d'ouvrir un compte à la Banque Populaire.

- 2) Question sur dépenses diverses : les 18€ ?

Réponse de RSN : un don

- 3) Question sur les appels d'offre du toit de l'ancienne piscine :

Réponse de RSN : la question sera posée au directeur.

- 4) Question sur la circulation des véhicules motorisés y compris vélos et trottinettes.

Réponse de RSN : RSN s'est penché sur ce problème depuis 2017. Depuis 2018 Hannes LINCK s'est chargé de la globalité du problème, à savoir : desserte du CHM par train et car, incitation à la priorité et au respect des piétons, respect de la vitesse à 10 km/h (voiture, vélo, trottinette, planches diverses).

- 5) Question sur les relations inter-associations : pourquoi pas plus de rapprochement ?

Réponse de RSN : l'ANM s'est retiré au printemps dernier prétextant que les autres associations lui « piquaient » toutes les idées. En conséquence RSN continue sur certains sujets à collaborer avec MONTAMIS, nouvelle association et ADUN. Actuellement nous sommes sur la représentation des associations à la SOCNAT.

Vote de l'Assemblée.

Sur le Bilan d'Activités : 19 pour et 1 abstention

Sur le Bilan Financier : 19 pour et 1 abstention.

Le président remercie de la confiance accordée au CA.

Présentation des candidat.e.s au CA – année 2021/22

Marc GALLIOT président de RSN annonce qu'il quitte sa fonction ayant effectué un mandat maximum de 3 années consécutives.

Se présentent : Lucile TOUSSAINT, Hannes LINCK, Hilary PRICE, Marc GALLIOT, Michèle DUMONTIER, Marie-Jeanne DALGALIAN et Jean-Claude RONCARI.

Ce CA est approuvé par 19 pour et 1 abstention.

Lors de sa réunion du même jour à 14 h le nouveau CA a voté à l'unanimité :

- **Lucile TOUSSAINT, présidente**
- **Marc GALLIOT, trésorier**
- **Hannes LINCK, secrétaire.**

12h. Accueil du directeur et du responsable d'animation.

Questions de l'Assemblée :

Question sur le forfait des 35m3 d'eau : Ce volume correspond à quelle base de calcul ?

Pour le directeur, cela correspond à l'ensemble de l'utilisation générale de l'eau à titre privé et dans les parties communes (piscines et douches).

A la demande de RSN, le directeur accepte de séparer les 2 types de consommation sur la redevance :

- une ligne consommation des bungalows.
- une ligne sur remplissage des piscines.

Pour RSN les valeurs naturistes passent aussi par la consommation d'eau, bien précieux qui compose 70% de notre corps physique.

Question sur la fermeture des thermes : Quelles sont les raisons ?

Pour le directeur le bâtiment n'est plus aux normes d'accueil et d'utilisation pour recevoir du public. Un cabinet d'étude d'architectes travaillant régulièrement avec Vacanceselect proposera un projet. Il s'agit d'un investissement et non d'une charge d'exploitation. En conséquence, le coût de réalisation du nouveau complexe (environ 1,2 millions €) n'impactera pas la redevance.

RSN est vigilant quant à ce point et suivra ce dossier. Les thermes font partie intégrante du bien-être naturiste. Il est important que les prix et prestations soient aussi accessibles au plus grand nombre. CHM doit préserver l'esprit non consumériste des valeurs naturistes.

Question sur l'entretien des chemins : Zones ONF et communale

Pour le directeur un programme de travaux est en place. Il regardera particulièrement le chemin qui longe les 2 zones.

RSN demande aux résidents concernés par ce chemin de nous informer sur le damage de ce chemin.

Question sur la brocante payante à 5€ : Pourquoi ce brusque changement ?

Pour le directeur, après consultation des commerçants, de la sécurité et des usagers, chaque année c'était la foire d'empoigne pour installer les emplacements qui parfois empiétaient sur les espaces commerçants. Les 5€ serviront à acheter des livres pour la bibliothèque.

RSN a le souhait que des rencontres conviviales soient ouvertes à tous sans un droit de participation.

Question sur la sécurité : comment est composé la nouvelle équipe et leurs rôles précis ?

Pour le directeur il y a 45 agents de sécurité (ADS). À peu près la moitié possède la carte professionnelle. Ils sont positionnés sur des endroits stratégiques comme à l'entrée plage 1 le soir et aux confins du camp.

Ensuite une réflexion est engagée sur la sécurisation du camp toute l'année pour contenir les vols en période creuse.

Lors de la prochaine réunion Direction/Associations, RSN demandera que la représentation des propriétaires et usagers du camp soient partie prenante à cet objectif.

Question sur la déambulation des chiens : pourquoi les ADS n'interviennent pas aux signalements de chiens sans laisse et qui agressent parfois les gens.

Pour le directeur les ADS doivent intervenir quand on les appelle et faire respecter la règle des chiens attachés sur les parcelles et en laisse pendant les promenades.

Question sur le cinéma : Pourquoi un calendrier restreint à juillet et août.

Pour le directeur les animations suivent les vacances scolaires. Pour le cinéma, il sera prolongé jusqu'au 10 septembre.

Question sur le coût du raccordement électrique des bungalows à 3000€ : soit un forfait imposé à 3000€ ? Pourquoi un tel coût proposé par un forfait non détaillé ?

Que justifie une telle différence avec un devis établi par ENEDIS ?

Pourquoi la SOCNAT, Société de financement se présente-t-elle comme ayant le monopole des travaux ?

Pour le directeur la planification de l'extension des câbles à tout le camp est une charge d'exploitation donc à la charge des usagers. La différence entre un devis de 700€ d'une entreprise privée pour la connexion électrique d'un bungalow à la prochaine boîte de répartition et les 3000€ demandés par la Socnat représente la part du propriétaire des investissements réalisés par la Socnat pour tout le réseau électrique du CHM.

Pour RSN c'est un investissement. Il ne doit pas être répercuté sur les propriétaires.

Le directeur ne souhaite pas répondre à l'ensemble des questions posées ci-dessus, celles-ci faisant l'objet d'un litige actuellement à l'étude du service juridique de Vacanselect.

L'affaire sera donc suivie par RSN qui recherchera le bien-fondé de la somme réclamée par la SOCNAT et restera à l'écoute des résidents quant aux démarches à suivre concernant leur future demande de raccordement électrique.

Vendays-Montalivet, le 14 août 2021

Lucile Toussaint
présidente

Hannes Linck
secrétaire